



SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CONSULTATION CITOYENNE

sur la Politique environnementale 2021 de la Ville de Trois-Rivières

Saleema Hutchinson, conseillère associée à Communagir

s.hutchinson@communagir.org

Version 21 février 2021

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU DOCUMENT	3
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ	3
Contexte	3
Thématiques et calendrier de consultation	3
Objectifs	3
Membre du Comité de travail	4
Déroulement des ateliers de consultation	4
Atelier 1	
1. BIODIVERSITÉ	5
Axe de travail 1.1: Conservation et mise en valeur des milieux naturels.....	5
Objectifs proposés.....	5
Observations clés	5
Synthèse des remarques citoyennes.....	5
Axe de travail 1.2 : Espèces menacées, vulnérables et envahissantes.....	7
Objectifs proposés.....	7
Observations clés	7
Synthèse des remarques citoyennes.....	7
2. SANTÉ ENVIRONNEMENTALE.....	8
Axe 2.1: Lutte aux îlots de chaleur et qualité de l'air	8
Objectifs proposés.....	8
Observations clés	8
Synthèse des remarques citoyennes.....	8
Axe 2.2 : Gestion des pesticides et protection de l'eau et des sols.....	10
Objectifs proposés.....	10
Observations clés	10
Synthèse des remarques citoyennes.....	10
Atelier 2	
3. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)	11
Axe 3.1 : Application des 3RV au niveau résidentiel	11
Objectifs proposés.....	11
Observations clés	11
Synthèse des remarques citoyennes.....	11
Axe 3.2 : Application des 3RV auprès des industries, commerces et institutions (ICI).....	12
Objectifs proposés.....	12
Observations clés	12
Synthèse des remarques citoyennes.....	12
Axe 3.3 : Gestion des matières organiques	13
Objectifs proposés.....	13
Observations clés	13
Synthèse des remarques citoyennes.....	13
3.4. Remue-méninges sur les pratiques R-3V inspirantes	14
Objectifs proposés.....	14

Observations clés	14
Synthèse des remarques citoyennes.....	14
Atelier 3	
4. ACTION CLIMATIQUE	16
Axe 4.1. Gestion des émissions de GES de la Ville de Trois-Rivières	16
Objectifs proposés.....	16
Observations clés	16
Synthèse des remarques citoyennes.....	16
Axe 4.2 : Gestion des émissions collectives.....	18
Objectifs proposés.....	18
Observations clés	18
Synthèse des remarques citoyennes.....	18
Axe 4.3 : Résilience de la collectivité face aux changements climatiques.....	20
Objectifs proposés.....	20
Observations clés	20
Synthèse des remarques citoyennes.....	20
Atelier 4	
5. FORESTERIE URBAINE	21
Axe 5.1 : Vision globale de la forêt urbaine et du patrimoine forestier	21
Objectifs proposés.....	21
Observations clés	21
Synthèse des remarques citoyennes.....	21
Axe 5.2 : Gestion des arbres urbains (arbres de rue et arbres de parcs)	24
Objectifs proposés.....	24
Observations clés	24
Synthèse des remarques citoyennes.....	24
6. GESTION DE L'EAU	25
Axe 6.1. Production et économie de l'eau potable (20 minutes).....	25
Objectifs proposés.....	25
Observations clés	25
Synthèse des remarques citoyennes.....	25
Axe 6.2 : Gestion des eaux pluviales et usées	27
Objectifs proposés.....	27
Observations clés	27
Synthèse des remarques citoyennes.....	27
Axe 6.3. Gestion et protection des milieux humides et hydriques.....	28
Objectifs proposés.....	28
Observations clés	28
Synthèse des remarques citoyennes.....	28

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Ce document est une synthèse de la démarche de consultation citoyenne menée sur la future *Politique environnementale* par la Ville de Trois-Rivières en collaboration avec Communagir, qui est une organisation à but non lucratif vouée au développement des collectivités et des régions du Québec. Ce rapport synthèse offre une contextualisation de la démarche et une explication des étapes de travail réalisées. Par la suite, les éléments clés rapportés par les participant.e.s lors des ateliers de consultation sont énumérés en lien avec chacun des thèmes, des axes de travail et des regroupements d'objectifs préliminaires proposés.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration de sa nouvelle *Politique environnementale 2021*, la Ville de Trois-Rivières a inclus un volet de participation publique et un volet de consultation des acteur.e.s du territoire comme partie intégrante de la démarche de conception. Afin de solliciter la rétroaction des citoyen.ne.s avec une approche neutre, la Ville a fait appel aux services d'accompagnement de Saleema Hutchinson, conseillère associée chez *Communagir*.

Thématiques et calendrier de consultation

Le processus de consultation a porté sur six thèmes explorés lors de quatre ateliers de consultation virtuels selon le calendrier ici-bas :

- 11 novembre 2020 de 19h à 21h — Santé environnementale et biodiversité
- 29 novembre 2020 de 15h à 17 h — Gestion des matières résiduelles
- 13 janvier 2021 de 19h à 21h — Actions climatiques
- 24 janvier 2021 de 15h à 17h — Gestion de l'eau et foresterie urbaine

Objectifs

La conception et la mise en œuvre de quatre cafés citoyens virtuels ont été réalisées avec l'objectif de sonder les réactions et le degré de la satisfaction des Trifluviens et Trifluviennes quant aux axes de travail prioritaires et des objectifs généraux proposés pour la nouvelle *Politique environnementale*. L'équipe de la *Division de Développement durable* ayant déjà produit une version préliminaire, un travail de vulgarisation a été réalisé par l'équipe de la *Division de développement durable et des communications* en collaboration avec la conseillère de *Communagir*. Ces documents préparatoires se voulaient un outil pour permettre aux citoyen.ne.s de se préparer pour les échanges en mode virtuel. Les grandes lignes des enjeux environnementaux, les thématiques abordées par la *Politique* et les différents objectifs proposés se retrouvaient résumés en 2-3 pages. Les participant.e.s ont reçu les documents quelques jours en amont pour leur permettre de se familiariser avec le sujet à explorer et pour circonscrire les échanges.

Membre du Comité de travail

L'ensemble de la démarche de consultation citoyenne a été guidé et validé par un comité de travail. La composition du comité était la suivante:

Dominic Thibeault, Chef de division - Environnement

Guillaume Cholette-Janson, Coordonnateur - Relations avec le milieu

Hugo Mailhot Couture, Conseiller en développement durable et responsable de la rédaction de la politique

Marie-Élaine Laroche, Agente de communication et relations avec le milieu

Yves Deguire, coordonnateur environnement

Les membres de l'équipe Environnement de la Division Développement durable

Déroulement des ateliers de consultation

Les ateliers ont eu lieu sur la plateforme *Teams* et ont duré 2 heures chacune. Ici-bas, voici un exemple du déroulement d'une animation des ateliers de consultation qui ont eu lieu soit des mercredis soir ou des dimanches après-midi en novembre 2020 et janvier 2021.

Temps	Bloc	Objectifs et thèmes
10 min.	Introduction	Accueillir : Mot de bienvenu et présentation de l'animatrice Contextualiser : Présentation du processus et des ateliers Humaniser : Présentation des responsables de la politique Reconnaître : Mot du Chef de division - Environnement Outils : Fonctionnement Teams Encadrer : Déroulement et consignes
30 min.	Thème 1 Axe 1	Communiquer : Présentation d'axe de travail 1 et les objectifs proposés Explorer : Échanges sur l'appréciation et les préoccupations citoyennes quant aux objectifs proposés : <ul style="list-style-type: none">• Est-ce que ces objectifs correspondent à vos préoccupations? Oui ou Non et pourquoi?• Est-ce qu'il manque quelque chose?• Quelles sont vos priorités?• Autres questions spécifiques.
20 min.	Thème 1 Axe 2	Communiquer Explorer
5 min.	Pause	-----
20 min.	Thème 2 Axe 1	Communiquer Explorer
15 min.	Thème 2 Axe 2	Communiquer Explorer
15 min.	Thème 2 Axe 3	Communiquer Explorer
5 min.	Conclusion	Fermer : Synthèse, remerciements et évaluation

Retour sur l'atelier de consultation citoyenne # 1

1. BIODIVERSITÉ

Axe de travail 1.1: Conservation et mise en valeur des milieux naturels

Objectifs proposés

1. Protéger l'équivalent de 15 % de la zone blanche (résidentielle, commerciale et industrielle). (5) *
2. Atténuer les impacts des activités de la Ville sur l'intégrité des milieux naturels. (4)
3. Créer des corridors de connectivité entre les milieux naturels pour faciliter la mobilité de la faune. (3)
4. Favoriser l'accès de la population aux milieux naturels sans compromettre leur intégrité écologique. (2)

Observations clés

Les participant.e.s reconnaissent la valeur des milieux naturels et réclament des actions municipales de protection cohérentes avec les thèmes abordés par le PRMHH. Les citoyen.ne.s évoquent l'importance de communiquer et de sensibiliser la population quant aux indicateurs de progrès en matière de protection des milieux naturels avec des mesures exposées de manière accessible à la grande population en générale. Les personnes présentes étaient globalement en accord avec l'ensemble des objectifs.

Synthèse des remarques citoyennes

Indicateurs de mesures :

- Protéger 15 % de la zone blanche est primordial et soutient les autres objectifs; (5)
- Établir un échéancier pour la protection de 15% des zones blanches ;
- Fixer des objectifs mesurables, car ceci permet d'évaluer le processus et les résultats ;
- Produire des tableaux de bord conviviaux pour communiquer l'atteinte des objectifs (2).

Pratiques à adopter :

- Être proactive dans l'identification des hectares les plus menacés des milieux humides et d'agir en fonction de ce diagnostic ;
- Identifier les territoires à protéger aussi en fonction de leur valeur écologique (enjeux avec les promoteurs, nécessité d'être à l'avant-plan pour la Ville) ;
- Ne pas fracturer le paysage et restaurer les milieux fragmentés (1) ;
- Élargir les corridors pour inclure plus que juste les bandes riveraines (3).

L'intention de la « protection » des milieux naturels :

- Protéger les milieux naturels doit aussi inclure restaurer ces lieux ;
- Acquérir, protéger et stabiliser les milieux avant de les rendre accessibles à la population ;
- Soutenir la collaboration pour la protection des milieux naturels sur les propriétés privées ;

* Lorsqu'un chiffre apparaît entre parenthèse comme ceci : (3), cela signifie que l'idée a été rapportée par le nombre de participants inscrit dans la parenthèse.

- Il est essentiel de contribuer à sensibiliser et éduquer les citoyens pour qu'ils participent à la protection des milieux naturels.

Autres expressions de conviction profonde :

- Les milieux humides doivent être protégés à tout coup, car ces milieux sont longs à reconstituer une fois que l'intégrité du milieu est atteinte (2) ;
- les milieux naturels de la zone blanche doivent être préservés contre les promoteurs immobiliers, des pesticides tels que le Bti et de contaminants comme des eaux de piscine (3).

Lieux d'intérêt soulevés :

- Boisé de la rivière Millette (2) ; Boisé des Estacades ; Boisée de l'UQTR ; l'île St-Christophe, ; Vieilles Forges, l'île de St-Cantin.

Axe de travail 1.2 : Espèces menacées, vulnérables et envahissantes

Objectifs proposés

1. Renforcer la protection des espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables sur le territoire de la Ville. (3)
2. Renforcer les stratégies de protection de l'aster à feuilles de linaires. (1)
3. Contrôler la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire trifluvien. (4)

Observations clés

Les participant.e.s demandent à la Ville de surpasser les normes et lois provinciales en matière des espèces menacées, vulnérables et envahissantes. Il est demandé que l'institution municipale priorise l'intégrité écosystémique dans la rédaction et la mise en œuvre de la prochaine *Politique* environnementale. La protection des milieux naturels et la sensibilisation sont mises de l'avant comme d'autres sphères de responsabilités attribuées à l'appareil municipal.

Synthèse des remarques citoyennes

Formulation et priorisation des objectifs :

- Les objectifs 2 et 3 sont entendus comme des « moyens » pour répondre à l'objectif 1 ;
- L'objectif 2 est entendu comme limitatif et devrait avoir une cible plus large ou devrait tout simplement être un sous-objectif de l'objectif 1 comme l'aster à feuille linaires est entendu comme une espèce floristique menacée ou/et vulnérable.
- L'objectif 3 a un encadrement législatif provincial plus faible et donc nécessite plus d'attention/d'implication de la part des municipalités pour assurer son atteinte (comparativement à l'objectif 1 qui est déjà bien encadré par des lois provinciales) ;

Pratiques à adopter :

- Sensibilisation/éducation des citoyen.ne.s pour limiter la propagation des espèces envahissantes.

L'intention de la « protection » des milieux naturels:

- « Protéger » en identifiant et agissant sur l'ensemble des menaces pour ces milieux ;
- Importance d'employer des pratiques alternatives afin de respecter l'intégrité des milieux (ex. aménagement plus léger de certains lieux publics, sauf pour y retirer les espèces envahissantes).

Autres expressions de conviction profonde:

- Prendre en compte l'interrelation des objectifs dans l'écriture de la politique ainsi que dans l'application des mesures choisies (2) ;
- Contrer l'étalement urbain, éliminer les pesticides et réduire la tonte de gazon (2);
- La naturalisation ne suffit pas, appliquer des orientations de contrition urbaine;
- Reconsidérer l'espace de la Ville, de son esthétique urbaine, afin de permettre la (ré)actualisation de corridors fauniques et floristiques et la valeur de la biodiversité
- Utiliser la modélisation : coût de l'essence récupéré de la diminution de la tonte de gazon pourrait servir à la production et l'affichage de fiches signalétiques pour sensibiliser la population à la gestion différenciée).

Retour sur l'atelier de consultation citoyenne # 1

2. SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Axe 2.1: Lutte aux îlots de chaleur et qualité de l'air

Objectifs proposés

1. Réduire les îlots de chaleur sur le territoire trifluvien. (5)
2. Diminuer la pollution atmosphérique reliée au secteur du transport en favorisant les transports actifs et alternatifs à l'automobile. (5)
3. Diminuer les émissions de particules fines liées au chauffage au bois. (2)
4. Poursuivre les efforts de lutte contre l'herbe à poux pour minimiser les nuisances liées au pollen. (0)
5. Réaliser un portrait de la situation en matière de problématiques d'odeurs et de pollution sonore. (1)

Observations clés

Durant cette plénière, les citoyen.ne.s ont évoqué des préoccupations quant à la formulation des objectifs en matière de lutte aux îlots de chaleur et de qualité de l'air. Les objectifs représentent bien les attentes des citoyen.ne.s, mais ces dernier.ère.s soulignent qu'il est difficile de commenter des objectifs aussi vastes et non circonscrits. Les participant.e.s soulèvent l'importance de concevoir une *Politique* qui inclut des programmes et des incitatives pour l'ensemble des acteur.e.s, soit les citoyen.ne.s, les industries, les commerces et les institutions.

Synthèse des remarques citoyennes

Indicateurs de mesures :

- Fixer des objectifs mesurables, présenter des indicateurs d'atteinte des résultats, car ceci permet d'évaluer le processus et les résultats.

Formulations et priorisation des objectifs :

- Objectif 1 est décrit comme une priorité puisque l'avènement des îlots de chaleurs et leurs conséquences sont de plus en plus palpables dû aux changements climatiques ;
- Objectif 2 devrait inclure les transports de manière plus large (ex. transports terrestres et maritimes de biens et de marchandises) ;
- Objectif 3 est décrit comme une priorité puisqu'il est ciblé comme la source principale du problème de la qualité de l'air;
- Objectif 4 fait référence à des efforts qui semblent déjà mis en place, mais il y a des préoccupations quant à quels moyens seront privilégiés pour atteindre l'objectif ;
- Objectif 5 est considéré comme problématiques s'il néglige de prendre en compte les émissions polluantes et odorantes de la Kruger (usine de cartonnage) (2) ;
- Objectif 5, au niveau des problématiques de pollution sonore, on relève le Grand prix, sujet délicat qui devrait être abordé car c'est un désagrément pour les citoyen.ne.s et pour la faune et la flore (2).

Pratiques à adopter :

- Que la Ville applique ses règlements existants, crée de nouveaux règlements et encourage concrètement les pratiques citoyennes pour contrer les îlots de chaleur;
- Encourager les citoyen.ne.s à créer, à l'image des ruelles vertes, des « entrées vertes » (ex. désalphaltage des entrées, préférence pour le pavé alvéolé) (2) ;
- Que la Ville investisse dans l'application du règlement sur le minimum d'arbres sur les terrains des résidences privées ;
- La Ville, se basant sur les réglementations déjà existantes, crée et applique de nouveaux règlements (ex. programme « coupe ton moteur ») (2) ;
- La Ville se doit d'encourager la plantation d'arbres sur les terrains privés et publics (3) ;
- Revoir l'aménagement des stationnements et des modèles de stationnement qui sont autorisés en prenant en compte les îlots de chaleur et le besoin de créer des îlots de fraîcheur (ex. fractionner les stationnements avec des rangées d'arbres) (2) ;
- Arrimer les projets environnementaux et sociaux : parcs linéaires qui réduisent les îlots de chaleur et favorise le sentiment de sécurité chez les citoyen.ne.s ;
- Arrimer des projets environnementaux et économiques : autopartage, incitatifs pour les véhicules hybrides) ;
- Réaliser un portrait de la situation en matière de problématiques d'odeurs et de pollution sonore est primordial pour limiter les impacts des entreprises et des activités qui produisent ces pollutions ;
- Il y a des questionnements sur les pouvoirs réglementaires (affichage) et pénaux (contraventions) de la Ville quant à la mise en fonction des moteurs de véhicules alors qu'ils ne circulent pas.

Axe 2.2 : Gestion des pesticides et protection de l'eau et des sols

Objectifs proposés

1. Minimiser l'usage des pesticides sur le territoire trifluvien. (5)
2. Respecter le droit de retrait de leur terrain des citoyens lors de l'application de larvicide Bti permettant le contrôle des insectes piqueurs. (0)
3. Protéger les sols et les eaux la contamination lors d'accidents causant des déversements accidentels de polluants sur le territoire trifluvien. (2)

Observations clés

Ce point est nommé comme étant un point de tension persistant avec la Ville. Durant cette plénière, des préoccupations très senties quant au devoir de précaution de la Ville par rapport à l'utilisation du Bti ont été soulevées. Les citoyen.ne.s réclament un comportement exemplaire de la part de Ville en ce qui concerne la protection de l'eau et des sols des contaminants. Le concept d'interconnectivité des êtres-vivants est valorisé par les citoyen.ne.s qui recommandent d'en tenir compte dans l'utilisation des pesticides et dans l'investissement des collaborations nécessaires pour agir adéquatement sur ce front.

Synthèse des remarques citoyennes

Formulation et priorisation des objectifs :

- Minimiser l'usage des pesticides devrait inclure l'ensemble des acteur.e.s concerné.e.s et être pris de manière transversale puisque la situation et les conséquences sont préoccupantes pour la faune (ex. darnes de sable et tortues) ;
- La Ville devrait adopter une position pour abolir les pesticides (4).
- Objectif 3 ne représente pas un enjeu de « protection », mais une question de réaction à une situation d'urgence. L'objectif devrait être situé en amont de la crise, en prévention.

Pratiques à adopter :

- Pour minimiser l'usage des pesticides il est important de collaborer avec d'autres acteur.e.s sur le territoire (ex. les producteur.e.s maraicher.e.s) (2) ;
- La Ville doit inspirer les meilleures pratiques en matière environnementale (ex. laisser pousser le gazon diminue la prolifération des vers blancs) ;
- La Ville pourrait rendre accessible à la population l'information sur ce qu'est sont le Bti, afin que les citoyen.ne.s puissent prendre une décision éclairée (4) ;
- Faciliter l'accès au retrait de l'épandage (ex. la Ville d'Ottawa) ;
- Agir avec conséquence quant aux frais exigés quand le.la citoyen.ne refuse l'épandage ;

Autres expressions de conviction profonde:

- La Ville est interpellé à adopter de pratiques exemplaires en matière de gestion environnementale afin d'avoir un impact sur les représentations que ce font les citoyen.ne.s de l'esthétique urbaine (2) ;
- Préoccupations très senties quant au devoir de précaution de la Ville quant à l'utilisation du Bti (4).

Retour sur l'atelier de consultation citoyenne # 2

3. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)

Axe 3.1 : Application des 3RV au niveau résidentiel

Objectifs proposés

1. Diminuer le recours aux produits à usage unique (sensibilisation, tarification, bannissement). (6)
2. Soutenir le développement et l'amélioration des filières de réemploi (ressourceries, écocentres). (5)
3. Diminuer le taux de matières ne devant pas se retrouver dans le bac de récupération. (1)
4. Améliorer la valorisation des matières organiques grâce à des collectes spéciales. (3)
5. Assurer la saine gestion environnementale des halocarbures des appareils réfrigérants. (2)
6. Contribuer au développement des connaissances de la collectivité en matière de mise en œuvre du 3RV. (4)

Observations clés

Durant cette plénière, plusieurs citoyen.ne.s ont évoqué que réduire la consommation résidentielle était primordial et que la *Politique* devait adopter des mesures fortes et des programmes innovateurs. Il est estimé que la Ville a un rôle important à jouer en matière de promotion d'une société de « décroissance ». L'ensemble des participant.e.s, soulignent une fois de plus l'importance de l'éducation et de la sensibilisation auprès de la population et l'exemplarité des pratiques requise de la part d'une institution municipale. L'efficacité de la gestion du recyclage est remise en question et est perçue comme une dernière option pour la gestion des matières résiduelles.

Synthèse des remarques citoyennes

Formulation et priorisation des objectifs :

- Objectif 1, préoccupations au niveau de l'arrimage avec la Loi fédérale et des possibilités d'en faire davantage si les mesures que la loi propose ne sont pas suffisantes/satisfaisantes (2) ;
- Objectifs 1 et 2 devraient aussi être transversaux et inclure des objectifs économiques
- Objectif 5 semble plus important à cause des conséquences très lourdes des halocarbures et des retards de conformation des entreprises aux réglementations provinciales déjà existantes touchant les halocarbures.

Pratiques à adopter :

- Ne pas hésiter à adopter des mesures coercitives et d'aller vers le bannissement des produits à usage unique pour changer les pratiques à grande échelle (2) ;
- Pour améliorer les filières de réemploi, il est important de faire des formations du personnel;
- Mettre en valeur le Bottin des réparateur.e.s publié par Environnement Mauricie (lien : <https://www.environnementmauricie.com/bottin-des-reparateurs/>)
- Soutenir le développement de ressourcerie dans le nord de la Ville, car il n'y en a pas ;
- Faire valoir l'application Ça va où? de Recyc Québec ;
- Sensibiliser les gens en donnant des exemples concrets de pratiques citoyennes qui affectent la collecte de recyclage (2)

Axe 3.2 : Application des 3RV auprès des industries, commerces et institutions (ICI)

Objectifs proposés

1. Améliorer la connaissance des matières résiduelles générées par les ICI afin d'adapter les collectes sur le territoire
2. Augmenter la desserte pour être en mesure de collecter les matières à recycler pour l'ensemble des ICI sur le territoire
3. Diminuer le taux de matières ne devant pas se retrouver dans le bac de récupération
4. Favoriser et soutenir le développement de pratiques écoresponsables auprès des ICI.

Observations clés

Les citoyen.ne.s réclament l'application de règlements coercitifs et un soutien concret pour amener les ICI à améliorer leurs pratiques en matière des 3RV. Les participant.e.s considèrent que l'investissement dans le partenariat est la clé pour obtenir des gains auprès de ces acteur.e.s. Dans l'optique d'assurer une sensibilisation quant à cet enjeu, les participant.e.s suggèrent que la Ville mette en valeur des exemples de bonnes pratiques adoptées par différents ICI sur le territoire.

Synthèse des remarques citoyennes

Propositions de positionnements stratégiques des objectifs :

- Coercition : Tous les objectifs pourraient être de l'ordre de la coercition, de la sanction, de la redevance plutôt que la sensibilisation/éducation (3) ;
- Partenariat : Compte tenu des différences au niveau des besoins des entreprises quant aux matières résiduelles, que ce n'est pas un réflexe pour elles de développer des pratiques à ce niveau (ça ne rapporte pas économiquement) et qu'elles ne connaissent pas les ressources pour les aider à implanter de meilleures pratiques, il serait intéressant de développer des partenariats par secteurs d'activités pour voir à la réalité et aux besoins de ses entreprises et les assister dans leur processus de gestion des matières résiduelles (idées de communauté de pratiques ou encore de coordonnateur.e de table aussi soulevée dans les exemples) ;

Pratiques à adopter :

- Agir par l'exemplarité, encourager et valoriser les entreprises qui ont de bonnes pratiques et/ou font des améliorations.
- Attention à l'implantation de mesures coercitives qui mineraient la viabilité des petites et moyennes entreprises et qui n'auraient pas ou peu d'influence sur les grandes entreprises pour qui des redevances ou encore des sanctions ne changeraient rien à leurs pratiques réelles.

Axe 3.3 : Gestion des matières organiques

Objectifs proposés

1. Mettre en place en collaboration avec la Régie la stratégie de collecte et de valorisation de la matière organique
2. Encourager le compostage domestique (bacs collectifs, distribution de composteur domestique, etc.)
3. Continuer la valorisation des matières fertilisantes provenant du traitement des eaux usées pour les détourner de l'enfouissement.

Observations clés

Durant cette plénière, les citoyen.ne.s se sont exprimé en faveur de l'implantation, sans délai, d'un système complet de gestion des matières organiques accessible à l'échelle du quartier. L'éducation et la sensibilisation des citoyen.ne.s sont perçues comme un pilier pour l'atteinte de ces objectifs sur le territoire trifluvien.

Synthèse des remarques citoyennes

Positions face aux objectifs tels qu'ils sont présentés :

- Favorable à tous les points : Trois-Rivières est en retard sur l'adoption d'une gestion des matières organiques, cela aurait dû être pris en charge plutôt ;
- Selon l'étape à laquelle la Ville est rendue dans son implantation de la politique de gestion des matières résiduelles, accompagner l'implantation du projet d'un volet d'éducation des citoyen.ne.s aux bonnes pratiques.

Pratiques à adopter :

- Analyse du cycle de vie des collectes et pour répondre aux réalités et besoins de chacun des quartiers/arrondissements et afin de réduire l'émission de polluant: aller vers une diversité des tactiques et une collectivisation du processus (ex. bacs collectifs de quartier et/ou le compostage à domicile et/ou la collecte de porte en porte (4) ;
- Pour le compost domestique, mettre l'accent sur l'éducation des citoyen.ne.s afin que l'utilisation du bac brun soit efficace (ex. capsule, pamphlet) ;
- Implantation de projets transversaux : gestion des matières organiques (projet environnemental) et valorisation des jardins (projet communautaire).

3.4. Remue-méninges sur les pratiques R-3V inspirantes

Objectifs proposés

Cette partie de l'atelier a été invitation à une exploration collective des idées et des exemples de pratiques inspirantes en matière des R-3V's.

Observations clés

Durant cette plénière, les citoyen.ne.s soulignent leur fort appui pour la mise en place de différentes mesures à la fois coercitives et incitatives pour améliorer les pratiques en matière de 3RV. Appuyer les partenariats, les initiatives locales et le réseautage sont perçu.e.s comme étant des stratégies gagnantes pour favoriser le déploiement de ces pratiques. De bonnes stratégies de communication et des indicateurs de mesures vulgarisé.e.s sont perçu.e.s comme des outils centraux pour soutenir la mise en commun des efforts de la part de tous.les acteur.e.s du territoire.

Synthèse des remarques citoyennes

Réduction à la source :

- Soutenir et favoriser les entreprises qui font la vente d'aliments et de produits en vrac (3) ;
- Inclure des clauses d'obligation, de sanction et d'encouragement à la gestion environnementale dans les contrats des fournisseurs de la Ville et dans les subventions octroyées par la Ville (4) ;
- Évaluation de l'action des entreprises et des citoyen.ne.s avec des critères clairs, indicateurs clés et moyens pour s'améliorer (utiliser un baromètre comme outil visuel) ;
- Bannir des produits à usage unique dans les commerces (ex. : styromousse, cellophane et sacs de plastique) (ajout d'idée : y aller graduellement pour laisser les entreprises écouler leur stock) (2) ;
- Créer un réseau du vrac à Trois-Rivières ;
- Identifier les problèmes dans la chaîne de recyclage (ex. qu'elles sont les cinq plus gros polluants au niveau des déchets domestiques et cibler à la source) ;
- Développer des partenariats et pour trouver des solutions par secteur ;
- Développer des stratégies d'action et de communication simples et accessibles ;
- Faire valoir le Bottin des réparateur.e.s publié par Environnement Mauricie (lien : <https://www.environnementmauricie.com/bottin-des-reparateurs/>) ;
- Faire valoir l'application Ça va où? de Recyc Québec (lien : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/zone-jeunesse/ca-va-ou>) ;
- Faire valoir le Guide des bonnes pratiques sanitaires en alimentation pour la gestion des contenants et autres objets réutilisables de Circuit Zéro Déchet (<https://circuitzerodechet.com/fr/2020/10/20/guide-bpsa-2020/>) ;
- Encourager les symbioses industrielles (les extrants d'entreprises = des intrants pour autrui) ;
- Faire un suivi sur l'expérience au Cap-de-la-Madeleine avec les épiciers et le centre de dépôt des matières consignées, car le service a été centralisé et est donc moins accessible.

Réemploi, recyclage et revalorisation :

- Revoir les pratiques de recyclage : idée de spécialiser les collectes afin de les rendre efficaces puisque le recyclage de trop de matière dans une même collecte est inefficace (ex. jeans et pot de confiture cassé, le tout se ramasse à la poubelle) ;
- Encourager les initiatives de revalorisation du verre (ex. de l'UQTR où il refonde le verre)
- Encourager les friperies locales et à but non lucratif dont les objectifs sont la revente et/ou la revalorisation (ex. centre de troc proposé à l'emplacement de l'ancien Sears) ;
- Créer des projets transversaux : jumelage de compost et de potagers collectifs;
- Produire des capsules vidéo dans les quartiers pour susciter l'adhésion à la politique;
- Faire des projets-pilotes (volet citoyens, volet corporatif) avec les quartiers les plus sensibilisés (laboratoire) pour introduire de nouvelles façons de faire ;
- Mieux identifier les différentes poubelles/bacs de recyclage de la Ville dans lieux publics;
- Implanter une ressourcerie dans le nord de la Ville (2) ;
- Collaborer avec Génération HaloCareBure (lien: <https://halocarebure.com/>) à Bécancour ;
- Produire et diffuser une liste de ressources (recyclage, réemploi, revalorisation, etc ;
- Améliorer le tri à la source (ex. de la Suisse, il procure aux citoyens des bacs de triés)
- Travailler avec les organisations existantes en fonction de leurs spécialités (ex. Environnement Mauricie, Éclaire, Fondation Trois-Rivières durable)
- Meilleur référencement sur les ressources qui existent déjà, et ce, partout au Québec.

Retour sur l'atelier de consultation citoyenne # 3

4. ACTION CLIMATIQUE

Axe 4.1. Gestion des émissions de GES de la Ville de Trois-Rivières

Objectifs proposés

1. Diminuer les émissions de GES des bâtiments dont la Ville est propriétaire
2. Améliorer l'empreinte carbone des véhicules appartenant à la Ville (optimisation de l'autopartage, plan d'électrification des véhicules légers et optimisation de la taille des véhicules en fonction du besoin réel)
3. Diminuer la quantité des émissions de GES reliées aux déplacements quotidiens des employés (politique de télétravail)
4. Soutenir l'amélioration de l'empreinte carbone de la flotte de véhicules en soustraitance (incitatifs financiers, etc.)

Observations clés

En général, les objectifs ne semblent pas satisfaire les attentes de l'ensemble des participant.e.s. Ces dernier.ère.s soulignent l'importance d'avoir accès à un bilan, complet et à jour, des émissions qui incluent celles des grandes industries afin de mieux orienter les actions. La Ville est appelée à agir de manière audacieuse à l'échelle des quartiers et à investir financièrement dans le transport écologique et les énergies renouvelables.

Synthèse des remarques citoyennes

Question 1 : Est-ce que ces objectifs correspondent de vos préoccupations quant à la gestion GES produits par la Ville de Trois-Rivières? Oui ou non et pourquoi?

- Les participant.e.s réclament des cibles et des indicateurs d'atteintes des résultats qui soient quantitatifs (ex. suivre les cibles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – réduction de 50% des émissions sur 10 ans – lien : <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/climate-change/index.html>) (5) ;
- Un bilan GES complet est nécessaire pour cibler des objectifs en fonction de la crise ;
- Objectifs ciblés doivent être encore plus audacieux (ex. viser la carboneutralité) (2) ;
- Les solutions amenées ne résolvent pas les problématiques, il y a un besoin d'investir/implanter des projets d'énergie renouvelable (ex. utilisation du gaz naturel au profit d'autres énergies, mais reste une énergie fossile aussi polluante).

Autres commentaires :

- Plusieurs participant.e.s évoque une grande insatisfaction quant au fait que le bilan des gaz à effet de serre de la Ville n'inclut pas les deux industries les plus polluantes (Krugler) ;
- Une inquiétude quant aux temps et de l'argent investi à réduire les GES de la Ville est exprimé alors que cela ne représente que 6% des émissions et le problème soit les transports ;
- Des indicateurs sont important pour la reddition de compte et pour mobiliser les acteur.e.s ;
- La Ville doit être exemplaire pour encourager le changement de comportement (2) ;

- Importance d'une gestion qui soit saine et calculée afin de ne pas donner mauvaise presse aux sommes investies dans la lutte au changement climatique afin de convaincre les citoyen.ne.s qu'il ne s'agit pas de dépenses frivoles et inutiles ;
- L'argent que la Ville n'investi pas aujourd'hui n'est pas une façon d'économiser puisque les coûts de la lutte aux changements climatiques ne seront que plus élevés si aucune action, voire des actions minimales sont déterminées (référence au livre : Existential climate-related security risk : A scenario approach, lien : <https://www.preventionweb.net/publications/view/65812>) ;
- Propositions d'actions citoyen.ne.s et d'intervention de proximité pour agir au niveau local selon les réalités et les besoins spécifiques des quartiers (référence au baromètre climatique : https://static.lpcdn.ca/fichiers/html/4452/9186D_Barometre_2020_F.PDF).

Axe 4.2 : Gestion des émissions collectives

Objectifs proposés

1. Former les décideurs et informer la population quant aux implications financières de la lutte aux changements climatiques.
2. Poursuivre l'amélioration du réseau de transport en commun selon la planification stratégique de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR).
3. Encourager l'augmentation de la part modale des transports actifs.
4. Soutenir financièrement les actions communautaires visant la diminution des émissions de la collectivité.
5. Mettre en œuvre un programme visant à soutenir la construction durable et l'amélioration de l'efficacité énergétique résidentielle.

Observations clés

Les participant.e.s sont favorables à l'intensification des actions pour réduire les émissions collectives de GES, surtout en matière de transport. Lors de l'atelier, les citoyen.ne.s soulignent leur fort appui pour la mise en place d'infrastructures pour accroître les possibilités de transport alternatif. L'amélioration des expériences de mobilité des piétons, des cyclistes et des personnes en transports en commun est perçue comme le moyen le plus efficace pour atteindre les objectifs proposés.

Synthèse des remarques citoyennes

Question 1 : Est-ce que ces objectifs correspondent de vos préoccupations quant à la gestion des émissions collectives de GES ?

- In/former les décideur.e.s et les citoyen.ne.s quant aux coûts d'une absence d'actions ;
- Pour faire la promotion de la construction durable, il serait bénéfique si la Ville réalisait un projet vitrine de style collectif et durable (réutilisation des pneus, projet avec les jeunes...) ;
- Les thématiques du budget participatif pourraient varier d'année en année afin de mobiliser et de garder engagé les citoyen.ne.s (ex. transition écologique, aménagement du territoire...).

Question 2 : Qu'est-ce que la Ville doit prendre en compte pour améliorer le transport en commun?

- Importance de l'attrait esthétique et de la convivialité des transports en commun ;
- Importance de l'efficacité des transports en commun (ex. nombre et longueur des circuits et fréquence de jour et de nuit) (4) ;
- Favoriser les emplois de chauffeur.e.s/en engager davantage afin d'avoir une offre de service plus adéquate (10 minutes de temps d'attente maximum) ;
- Invite les comités citoyens travaillant déjà à favoriser la prise des transports en commun et la STTR à collaborer pour faire des campagnes incitatives ;
- Encourager la mixité des moyens de transport (ex. autobus, taxi-navette...) (2) ;
- Mieux financer la STTR et appeler à la responsabilité provinciale (2) ;

- Réévaluation de l'offre de services : il y a eu une mauvaise prise en compte des réalités et des besoins des quartiers et utilisateurs dans l'offre de desserte (4) ;
- Comité citoyen de la STTR, tenu par Hélène Gagnon : plainte à propos du nouveau réseau, car il est centralisé autour du Carrefour des savoirs et retiré complètement le terminus des rivières. Résultats : des personnes âgées se retrouvent sans service pour aller faire leur épicerie.
- Prendre en compte l'aménagement du territoire sur le long terme (contrer l'étalement urbain) dans le développement des transports en commun, que la ville laisse moins de contrôle aux promoteurs immobiliers (ex. District 55, quartier des Forges, Grès sur le fleuve, Projet Aleuris)(2) ;
- Accélérer l'électrification des véhicules de transport en commun et utiliser les véhicules de la ville pour l'autopartage.

Question 3 : Comment a Ville peut-elle soutenir le développement du transport actif?

- Redonner la place aux piéton.ne.s et aux cyclistes, surtout dans les axes routiers (4) ;
- La ville a besoin de faire des campagnes de communication pour rejoindre les citoyen.ne.s afin de normaliser et valoriser le transport actif ;
- Il est important d'avoir un réseautage adéquat des pistes cyclables et de leur complémentarité avec d'autres services de transports ;
- Compte tenu des résistances des individus, la ville doit accompagner le changement de comportements des citoyen.ne.s;
- Entretenir et ajouter des infrastructures piétonnières (4) ;
- Afin d'encourager le transport actif, il faut rafraîchir les passages piétonniers et/ou de les moderniser (ex. repeindre les lignes effacées ou mettre des lumières signalant la présence d'un passage piétonnier ainsi qu'un système de priorisation du piéton) / Exemple d'intersection satisfaisante : angle Jeanne d'Arc et Ste-Marguerite à Francheville -> proposition de poursuivre à l'angle Ste-Marguerite et de l'Hôpital Cook
- Démontrer aux citoyen.ne.s les sommes investis pour le transport en voiture et les comparer aux montants engagés dans les transports alternatifs pour générer une sensibilisation ;
- Soutenir le commerce de proximité, les événements de voisinage pour favoriser le transport actif;
- Créer un aménagement des rues favorables au transport actif (ex. planter des arbres pour marcher/faire du vélo à l'ombre, déneiger les trottoirs) (4) ;

Axe 4.3 : Résilience de la collectivité face aux changements climatiques

Objectifs proposés

1. Contribuer au développement de la résilience collective et territoriale
2. Adapter les infrastructures de la Ville aux changements climatiques

Observations clés

Les vulnérabilités de la population trifluvienne sont en grande partie perçus comme étant liés à l'imperméabilité des sols en faveur des automobiles (routes, stationnement, espaces urbains, îlots de chaleur) et la pauvreté. Les participant.es. soulèvent l'importance d'avoir des objectifs et des actions municipales qui soient conçues dans une optique de justice sociale afin d'appuyer particulièrement les populations les plus vulnérables. L'intensification des collaborations avec des acteurs locaux, provinciaux et fédéraux sont des voies privilégiées pour améliorer l'infrastructure collective et la résilience du territoire.

Synthèse des remarques citoyennes

Question 1. : Quelles sont les vulnérabilités des Trifluvien(ne)s face aux changements climatiques ?

- Sentiment de ne pas avoir le choix d'utiliser la voiture ;
- Problèmes de surverses ;
- La pauvreté empêche l'accès aux mêmes ressources pour faire face à la crise climatique (3) ;
- Gestion des zones inondables et augmentation des îlots de chaleur (2) ;
- Sécurité alimentaire, dépendance des importations des aliments ;
- Déchirement de la population sur des questions de surface (ex. pour ou contre l'automobile)

Question 2. Comment la Ville peut-elle appuyer les citoyens à devenir plus résilients face aux changements climatiques?

- Donner des choix de transports accessibles aux citoyen.ne.s ;
- Soutenir la justice sociale et accroître l'offre d'infrastructure collective (2) ;
- Créer des bandes vertes dans des objectifs transversaux;
- Réaménagement urbain pour créer de la fraîcheur (ex. planter des arbres...) ;
- Que la ville encourage le circuit court, de se nourrir en Mauricie ;
- Sensibiliser et outiller les citoyen.ne.s (3)
- Interventions de proximité, issue de la communauté, la démocratie directe et implication citoyenne (3) ;
- Devoir d'exemplarité de la ville (ex. sa flotte de véhicule, dans l'octroi de contrats...) (3) ;
- Travail de communication pour rejoindre les non-convaincu.e.s et/ou moins concerné.e.s par le débat : considérer une diversité de tactiques sans être moralisateurs (4) ;
- Implication de la responsabilité provinciale et fédérale ;
- Création d'un événement touristique sur la transition énergétique.

5. FORESTERIE URBAINE

Axe 5.1 : Vision globale de la forêt urbaine et du patrimoine forestier

Objectifs proposés

1. Augmenter l'indice de canopée en milieu urbain.
2. Adapter le choix des essences et des méthodes de plantation d'arbres dans les milieux minéralisés.
3. Actualiser le règlement de zonage en tenant compte des changements climatiques et des plus récentes connaissances arboricoles.

Observations clés

Des planifications qui place l'arbre au cœur des aménagements urbains sont réclamées. Les participant.e.s souhaitent voir la Ville adhérer à des mouvements collectifs reconnus et des chartes municipales en lien avec les arbres. En termes d'engagements financiers, un équilibre est souhaité entre les sommes utilisées pour l'entretien et la plantation de nouveaux arbres. Il est également souhaité que la Ville investisse dans des démarches de sensibilisation de la population quant à la valeur des arbres et dans la création d'incitatifs financiers pour obtenir des gains durables dans la protection du patrimoine forestier. Engagement et la collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire et un encadrement plus strict de la gestion de l'arbre sont perçus comme étant nécessaires pour l'atteinte des objectifs proposés. Les pratiques de défrichage complet lors d'aménagement immobilier et des plantations modestes post-développement de quelques variétés d'espèces sont considérées comme des cibles prioritaires pour l'application de règlements et de mesures pour assurer des changements de pratiques.

Synthèse des remarques citoyennes

Question 1 : Est-ce que ces objectifs correspondent à vos préoccupations quant à la gestion de la forêt urbaine? Oui ou non et pourquoi?

- Adopter une vision globale de la foresterie urbaine (ex. La politique de l'arbre et un plan d'action pour la foresterie urbaine avec des objectifs et une planification de la plantation ;
- Que la Ville fasse partie du programme Villes du monde amies des arbres et Arbres Canada ;
- Quantifier l'indice de canopée actuelle enfin d'établir les cibles à atteindre;
- Inclure une politique intégrée de gestion de l'arbre et établir des seuils à atteindre pour augmenter les espaces verts autant pour le secteur privé que le secteur public (2) ;
- Valoriser le patrimoine forestier de la Ville qui a une proximité à la nature et assurer une esthétique qui soit respectueuse de la nature (2).

Question 2 : La Ville devrait-elle privilégier l'investissement de ressources dans l'amélioration de l'entretien et le soin des arbres existants ou plutôt dans l'augmentation du nombre de nouvelles plantations?

- Aucune réponse en faveur de seulement entretenir les arbres existants
- Prioriser la plantation de nouveaux arbres (3) ;

- Planter de nouveaux arbres ET des arbustes pour protéger les bandes riveraines ;
- Favoriser les plantations là où il y a des îlots de chaleur et dans les zones minéralisées (2) ;
- Importance de l'équilibre entre l'entretien des arbres existants et des nouvelles plantations mais en priorisant une augmentation progressive des plantations (2).

Question 3. Sachant que la forêt urbaine est composée d'arbres situés sur des terrains publics et privés, considérez-vous que la Ville devrait investir plus ou moins de ressources dans l'encadrement des arbres situés sur les propriétés privées?

- Investir dans la sensibilisation et suivi des développeurs résidentiels privés dans une gestion de l'arbre (3) ;
- Interdire de tout raser sur les terrains pour ensuite replanter que 2-3 arbres « esthétiques » ;
- Investir pour réduire la monoculture de la pelouse (axe transversal : besoin de sensibiliser les citoyen.ne.s sur les impacts de la pelouse sur la gestion des arbres afin de créer une meilleure adhésion au changement proposé ;
- L'ensemble des acteurs doivent être impliquer dans les efforts d'augmenter les plantation (ville, développeurs, citoyen.ne.s...) et en ce qui a trait à la gestion de l'arbre (ex. ville : émission de permis pour la coupe d'arbres, voire de sanctionner si des arbres sont coupés ; développeurs : aménagement de trottoirs et de bandes vertes...) (2).

Question 4 : Est-ce que la Ville devrait encourager la plantation d'arbres par des dons d'arbres aux citoyens?

- Oui, mais aussi faire de la sensibilisation auprès des citoyen.ne.s la gestion de l'arbre sur leur propre terrain (ex. selon la superficie, combien d'arbre(s) peuvent-ils planter ? Les différentes essences qui sont utiles (2).
- La responsabilité doit être partagée. Possibilité de faire des dons d'arbres dans le cadre d'activités de sensibilisation, mais sans plus (ex. à la journée de l'arbre) ;
- Suggestion d'une approche alternative : comme c'est un peu fastidieux pour la ville de faire cela, peut-on créer des incitatifs financiers à la place ? (ex. laisser les.citoyen.ne.s acheter leurs arbres et, sur reçus, leur donner un crédit sur leur compte de taxes ?).

Question 5. Est-ce que la Ville devrait augmenter la canopée en effectuant des plantations d'arbres ciblées sur des terrains appartenant à des industries, des commerces ou des institutions?

Oui parce que...

- Pour les commerces et les institutions (écoles, CÉGEP, universités...), avec le fonds environnement éclore de la ville, ça sera un beau moment pour le faire ;
- Pour le résidentiel et le commercial, s'intéresser aux pratiques des écoquartiers : couper la quantité minimale d'arbres (ex. du quartier des Vieilles Forges) ;
- Oui, MAIS il s'agit d'un travail de collaboration avec les industries et les développeurs pour encadrer/contrôler la coupe des boisés ;
- Pour les industries et les commerces, faire « publicité de bons citoyens corporatifs ou industriels », les impliquer : jumeler une industrie et/ou un commerce à un/des organisme.s communautaire.s pour inciter les industries, les commerces et les citoyen.ne.s à opter pour des projets de plantations viables et à « portée sociale » (ex. initiatives de plantations

comestibles et de jardins communautaires tenues par Les incroyables comestibles (lien : <http://www.ic3r.org/>). Ce type de projets pourrait déjà être réalisable, par exemple, en bordure de chez Marmen ou de tout autres commerces qui veulent partager leur terrain.

Non, parce que...

- Non, la réalisation des objectifs devrait passer par l'établissement d'un plan d'action/de développement qui implique la coresponsabilité des industries, ses développeurs et de la ville;
- La Ville à un rôle à jouer, mais pas nécessairement en effectuant elle-même les plantations : l'adoption d'une position interventionniste de la ville est désirée pour encadrer les projets des industries et des développeurs (ex. légiférer, appliquer, sanctionner au niveau de l'aménagement des stationnements qui ne comportent que du bitume).
- Une approche interventionniste est nécessaire puisque les industries et les développeurs privé.e.s optent pour des solutions de moindres coûts et qu'il faut forcer leur adhésion à des pratiques durables, car il ne le feront pas sinon à cause des coûts d'entretien (2).

Axe 5.2 : Gestion des arbres urbains (arbres de rue et arbres de parcs)

Objectifs proposés

1. Augmenter la résilience des arbres urbains en diversifiant les essences et en sélectionnant des espèces adaptées aux changements climatiques.
2. Protéger les arbres urbains lors des travaux réalisés par la Ville ou ses sous-traitants.
3. Intégrer des espaces de verdissement dans tous les travaux de développement, de restauration ou de construction réalisés par la Ville.
4. Augmenter le niveau de connaissance sur l'état des arbres urbains (recensement et catégorisation des arbres dans les boisés et les emprises).

Observations clés

Les objectifs proposés vont dans le sens des intérêts exprimés par les participant.e.s. Les citoyen.ne.s estiment que les plantations sont à privilégier dans des zones centrales, minéralisées et défavorisées. Les impacts positifs de ces actions sont perçus comme étant bénéfiques pour les populations vulnérables, le transport actif, l'esthétique et le tourisme.

Synthèse des remarques citoyennes

Question 1: Est-ce que ces objectifs correspondent de vos préoccupations quant à la gestion des arbres urbains?

- Globalement les objectifs prennent en compte l'importance et la valeur des arbres urbains;
- Oui, ces objectifs sont en effet prioritaires (3).

Question 2 : Pensez-vous que la Ville devrait privilégier la plantation, *par exemple*, de 35 arbres en milieu urbain pour réduire les îlots de chaleurs ou la plantation de 100 arbres dans des espaces verts en milieu périurbain pour faire de la captation carbone?

Oui, parce que...

- Favoriser la plantation d'arbres au centre-ville dans les zones minéralisées, car si on ne le fait pas de manière imminente, ça va coûter plus cher ultérieurement (économiquement et socialement) inclusion d'axes transversaux, prioriser ce secteur pourrait (4) :
- Devenir plus attrayant pour les touristes par un meilleur aménagement de l'espace ;
- Réduire des coûts indirects sur la santé de la population globale et aussi des personnes plus vulnérables (ex. personnes âgées) ;
- Favoriser l'absorption et l'écoulement des eaux de pluie si les sols ;
- Identifier des quartiers où il y a des desserts de végétation et plus de zones minéralisées, rétablir une justice environnementale (précisions de la suggestion : à même titre que la ville peut octroyer des subventions GP3R, est-ce ce qu'elle pourrait accorder des montants pour récupérer certains terrains plus densément peuplés et où il n'y a pas d'espaces verts ;
- Cela permettrait d'augmenter la valeur foncière des constructions publiques et privées du secteur et offrirait un endroit de rencontre et de détente aux citoyen.ne.s).

Retour sur l'atelier de consultation citoyenne # 4

6. GESTION DE L'EAU

Axe 6.1. Production et économie de l'eau potable (20 minutes)

Objectifs proposés

1. Diminuer la vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable.
2. Produire une eau potable surpassant les critères de qualité réglementaire du programme d'excellence en eau potable.
3. Limiter les fuites d'eau potable dans le réseau de distribution.
4. Favoriser l'économie d'eau potable par ses divers utilisateurs résidentiels, commerciaux et industriels.

Observations clés

Les objectifs proposés reflètent les préoccupations des participant.e.s. Toutefois, certains estiment qu'ils ne sont pas assez ambitieux pour faire face aux menaces répertoriées en matière d'eau potable. La protection, l'accès et la valorisation des rives sont soulevés comme moyens pour assurer la qualité et la conservation de l'eau. L'investissement dans des actions pour prévenir les inondations et le gaspillage de l'eau sont importants aux yeux des citoyen.ne.s.

Synthèse des remarques citoyennes

Question 1 : Est-ce que ces objectifs correspondent de vos préoccupations quant à la production et économie de l'eau potable? Oui ou non et pourquoi?

Oui parce que :

- Oui, mais les objectifs sont peu définis et très vastes donc difficile à commenter(2).

Non parce que :

- Les objectifs devraient aller plus loin : réfléchir sur l'utilisation de l'eau et non simplement l'approvisionnement. Des mesures drastiques doivent être prises;
- Pas assez ambitieux : grande préoccupation par rapport à la qualité de l'eau et sentiment d'insécurité face à l'eau potable puisqu'il y a des contaminants qui ne sont pas filtrés par les services d'épurations des eaux (ex. pesticides, médicaments, microplastiques) ;
- Les objectifs devraient inclure la nécessité de valoriser les rivières : importance de la proximité entre les rivières et les citoyen.ne.s. Penser à l'avenir, protéger les milieux humides et les ruisseaux/cours d'eau actuellement mis en péril, enfouies ou redirigées ;
- Les objectifs devraient inclure des dispositions pour faire face aux inondations et débordement ;
- Les objectifs devraient être axés sur la lutte au gaspillage de l'eau (ex. interdire l'arrosage automatique, la réglementation actuelle est trop permissive et complexe à suivre) ;
- Inclure plus d'objectifs reliés à la vulgarisation et à la sensibilisation de la saine gestion de l'eau potable pour les citoyen.ne.s, car la plupart des efforts doivent se faire dans les foyers(2).

Question 2 : Croyez-vous que les citoyens soient prêts à faire davantage d'efforts pour économiser l'eau?

Si oui, lesquels?

- Les citoyen.ne.s sont prêt.e.s à s'investir dans des pratiques de non-gaspillage de l'eau comme ne pas arroser son bitume, utiliser l'eau de pluie, ne pas laver sa voiture à outrance.

Non, parce que...

- Les gens ignorent les impacts, il faut faire encore plus l'éducation et de la sensibilisation (2) ;
- Certains sont pour le statu quo et d'autres prêt.e.s aux changements ;
- Donner accès aux rives aux citoyen.ne.s, augmentera la conscience de leur proximité et interrelation avec l'eau ;
- Il n'y a aucune conséquence aux abus de l'eau et peu d'application de la réglementation (2).

Question 3. La Ville devrait-elle renforcer davantage sa réglementation sur l'utilisation de l'eau par les citoyens? Si oui, par quel type de mesures?

- Besoin d'une réglementation plus encadrante sur l'utilisation de l'eau (ex. de la réponse positive des citoyen.ne.s face aux événements de l'été 2020) (2) ;
- La réglementation est nécessaire, mais elle doit être claire, cohérente, appliquée (2).

Axe 6.2 : Gestion des eaux pluviales et usées

Objectifs proposés

1. Diminuer le volume d'eau pluviale se retrouvant dans le réseau municipal en favorisant son infiltration en limitant l'imperméabilisation des surfaces).
2. Réduire le volume d'eaux usées non traitées déversées dans le fleuve et dans la rivière Saint-Maurice lors d'événements de surverse.
3. Respecter les normes de rejet à l'environnement après le traitement des eaux usées.
4. Assurer la pérennité des infrastructures de gestion et de traitement des eaux usées.

Observations clés

Des actions concrètes pour « éliminer » les déversements des eaux usées dans les cours d'eau sont réclamées par les participant.e.s de l'atelier de consultation. Ces derniers estiment que « diminuer » les volumes d'eau déversés n'est pas suffisant et qu'il y a une urgence de s'engager et d'agir. Les industries, les acteurs économiques et les citoyen.ne.s sont perçues comme étant eux aussi co-responsables et à mobiliser pour atteindre les objectifs.

Synthèse des remarques citoyennes

Question 1 : Est-ce que ces objectifs correspondent de vos préoccupations quant à la gestion des eaux pluviales et usées? Oui ou non et pourquoi?

Oui, parce que...

- Réalistement, la citoyenne comprend que les objectifs sont axés sur la « réduction » et non » l'élimination » des méfaits, car pour certains endroits comme dans le cas de Ste-Marthe-du-Cap, les infrastructures sont désuètes alors, effectivement qu'il faudra agir dans une réduction des méfaits et suggère la priorisation de l'objectif 1 et de l'imperméabilisation des sols.

Non, parce que...

- Les objectifs ne devraient pas aller dans le sens de la diminution, mais dans le sens d'une élimination totale du déversement des eaux usées dans les cours d'eau (2) ;
- Nécessité d'assurer une bonne maintenance des infrastructures (entretiens préventifs des conduites d'évacuation) pour éviter les bris causant des déversements.
- Nécessité des objectifs mesurables, clairs, réalistes avec une reddition de compte (2) ;
- Les industries doivent être face à leur implication dans les déversements ;
- Les objectifs devraient inclure les terrains de golf et les responsabiliser face à leurs usages de pesticides comme, en plus, ils sont en bordure de la rivière St-Maurice ;
- Réglementer la vidange des piscines pour ne pas qu'elles se retrouvent dans les plans d'eau.

Autres commentaires

- Ajouter les mots « eaux de ruissellement » dans les objectifs ;
- Suivre l'exemple de la ville de Québec en devenant une ville éponge ;
- Suivre l'exemple de la ville de Maskinongé qui, avec l'aide de Bassin versant, s'est dotée d'outils diagnostiques pour mesurer les inondations ;
- Relancer projets de gestions des eaux pluviales auprès des citoyens (ex. offrir des barils d'eau de pluie pour encourager les citoyen.ne.s).

Axe 6.3. Gestion et protection des milieux humides et hydriques

Objectifs proposés

1. Assurer la protection des milieux humides et hydriques en collaboration avec les acteurs régionaux (Plan régional des milieux humides et hydriques, stratégie de conservation et approche de gestion des actifs naturels).
2. Contribuer à l'amélioration des connaissances de la collectivité quant aux services écologiques rendus par milieux humides et hydriques.

Observations clés

Les participant.e.s accordent une très grande valeur aux milieux humides et hydriques et sont globalement en accord avec l'orientation des objectifs proposés mais encore perçus comme étant très vaste. Les citoyen.ne.s considèrent que des investissements importants sont nécessaires pour mieux protéger ces milieux et pour appliquer des réglementations encore plus contraignantes.

Synthèse des remarques citoyennes

Question 1 : Est-ce que ces objectifs correspondent de vos préoccupations quant à la gestion et la protection des milieux humides et hydriques? Oui ou non et pourquoi?

Non, parce que...

- La Ville n'est pas assez « protectrice » et proactive quant aux milieux humides et hydriques ;
- Les objectifs devraient aussi inclure la protection des berges. Comité ZIP les deux rives (lien : <http://www.zip2r.org/accueil>) ;
- Les objectifs sont trop vagues, pas assez spécifiques. La citoyenne se demande de quoi il est question : des milieux humides ruraux, périruraux, des berges du lac St-Pierre, des berges des rivières ou du fleuve ? Ressemble à beaucoup d'objectifs très larges que la ville se fixe depuis 20-30 ans et où la personne estime qu'aucune action concrète n'est faite (2).
- Être plus encadrante au niveau de l'utilisation/l'épandage des pesticides (ex. avec les bti, appliquer le principe de précaution) (3) ;
- Importance de développer les connaissances et de sensibiliser les développeurs et les citoyen.ne.s à la valeur des milieux humides et aux bonnes pratiques ;
- Importance que la Ville ait des ressources humaines et financières, se dote de moyens pour faire appliquer sa réglementation.